



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 28 janvier 2014 : mise en place de dispositifs d'accompagnement pour 2014 et orientations stratégiques de la filière à l'horizon 2025

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni le 28 janvier 2014 à Montreuil, sous la présidence de Bernard Prévault.

Orientations budgétaires 2014 pour la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Les orientations budgétaires 2014 de FranceAgriMer pour la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales ont été présentées au Conseil. Le secteur bénéficie d'un budget initial 2014 stable par rapport à celui de 2013.

Les différentes thématiques d'actions ont également été présentées aux membres du Conseil : les actions à caractère collectif (recherche, assistance technique, qualité, promotion, actions à l'international) restent majoritaires ; celles relatives aux investissements sont maintenues.

Mesure investissements : mise en place du dispositif 2014

Le Conseil a donné un avis favorable sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relatif aux modalités d'intervention de l'Établissement en faveur des investissements réalisés pour améliorer la production des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans les exploitations agricoles, sous réserve d'actualisation de certains points. En 2013, 35 projets ont été accompagnés dans le cadre de cette mesure.

Mesure d'accompagnement des distillateurs déclarant dans le cadre de la réglementation Reach

Un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer portant sur les évolutions de la mesure d'accompagnement des opérateurs français produisant des huiles essentielles ayant obligation d'enregistrement dans le cadre des procédures relatives au règlement Reach a également recueilli un avis favorable du Conseil.

Pendant la campagne 2013, cette mesure a permis d'accompagner 79 distilleries, principalement productrices d'huiles essentielles de lavande, lavandin, sauge sclarée, pin, cade, cyprès.

Orientations stratégiques de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales à l'horizon 2025

À la demande de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer a mené une large réflexion, fin 2013, sur la stratégie de la filière pour les dix prochaines années. Ce travail a permis de dégager des propositions concrètes pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux de la filière.

Information concernant les démarches portant sur l'obtention d'autorisations de mises sur le marché de produits phytosanitaires dans le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

La disponibilité de solutions phytosanitaires est un élément crucial pour permettre à ces filières de disposer d'itinéraires techniques fiables et compétitifs.

L'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (ITEIPMAI) dispose d'un pôle consacré à ce volet. Il a fait état de la situation actuelle et des contraintes correspondantes. La mise en œuvre récente de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009 a notamment permis d'apporter de nouveaux usages dans un laps de temps plus court. Ce même dispositif devrait permettre d'accélérer les procédures à suivre et d'améliorer les disponibilités en solutions phytosanitaires.

Étude sur l'analyse du cycle de vie de l'huile essentielle de lavandin

Le cabinet Évée a présenté aux membres du Conseil les principaux résultats d'une étude menée sur l'analyse de cycle de vie de l'huile essentielle de lavandin. Ce travail a été conduit dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière France-Italie, nommé Alcotra - Éco-Extraction, dont FranceAgriMer était partenaire.

Dans le cadre de la démarche de développement durable Censo et dans la perspective de l'affichage environnemental des produits de grande consommation, les acteurs de la filière ont souhaité, grâce à cette étude, comprendre les impacts environnementaux de l'huile essentielle de lavandin et identifier les leviers d'optimisation et les techniques culturales ou de distillation les plus performantes.

Pour en savoir plus : *Analyse du cycle de vie de l'huile essentielle de lavandin. État des lieux et perspectives pour la filière, juillet 2013, FranceAgriMer*

Focus sur la sauge sclarée : une production qui connaît un regain d'intérêt

La sauge sclarée présente la particularité de permettre différentes valorisations, comme l'huile essentielle, le sclaréol ainsi que des graines destinées à des huiles en compléments alimentaires. Un focus sur cette production, qui connaît actuellement un regain d'intérêt, a été présenté aux membres du Conseil.

Selon le recensement général de l'agriculture (RGA), entre 2000 et 2010, les surfaces sont passées de 990 ha à 1180 ha et les producteurs de 120 à 200.

Concernant les huiles essentielles, principalement destinées à la parfumerie, elles sont sujettes à une spéculation très forte entraînant classiquement des alternances de prix très hauts puis des périodes de fortes baisses (moins de 30 €/kg). Elles sont également soumises à la concurrence de plusieurs pays producteurs (Ukraine, Chine...). Actuellement, un cycle haussier semble être en cours, avec des augmentations rapides et a priori peu rationnelles. Des fourchettes de 80 à 110 €/kg sont régulièrement annoncées (pré fané, ensilé sec).

Concernant le sclaréol, l'amélioration variétale permet aujourd'hui d'obtenir des concentrations des pailles approchant régulièrement 2 % ; l'ancien standard à 1,4 % devenant une valeur basse. Le chiffre d'affaires par ha se situe généralement dans une fourchette de 500 à 1 500 € selon le rendement en matière sèche de la parcelle et la teneur en sclaréol pour des valorisations de pailles distillées.

Pour des pailles fournies sans distillation, les teneurs sont plus régulières. Les rendements d'extraction étant également meilleurs, les chiffres d'affaires peuvent parfois dépasser 2 000 €/ha.

Selon le principal opérateur, les besoins en sclaréol seraient en augmentation et il y aurait capacité à absorber la production d'environ deux fois plus de surface.

Concernant les graines, cette production est encore émergente (moins de 10 tonnes) mais elle pourrait se multiplier fortement si les besoins affichés se confirment.

Pour en savoir plus : *Éléments de conjoncture. Focus sauge sclarée, 28 janvier 2014, FranceAgriMer*

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales se réunira en juin 2014 à Volx (siège de la délégation nationale de FranceAgriMer).

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr